

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 25 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-cinq juillet, le Comité Syndical, légalement convoqué le dix juillet deux mille vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur PLOQUIN Denis.

Présents : MM BERRATO Eve, HAMGA Sonia, OUVRARD Sandrine, BAUDOUIN Daniel, BRUANT Marc, MATHE Pascal, PARTHENAY Joel, PLOQUIN Denis, ROUSSEAU Gérard, WALTER Thierry

Pouvoirs : Mme LUCAS Jocelyne donne pouvoir à Mme HAMGA Sonia

Absents excusés : MM MICHAUD Dany, BIRAUD Florian, BONNIN Christophe, BRETAUDEAU Guillaume, MARCHESSEAU Roger, BIBONNE Michel,

Monsieur le président soumet aux membres du Conseil Syndical, le compte rendu de la réunion du 27 juin 2023. Ce dernier est adopté à l'unanimité par les membres.

EPRD EHPAD 2023

DM N°1

Afin de tenir compte de la notification 2023 :

- Du forfait dépendance par le Conseil Départemental 79
- De la dotation soins par l'ARS

Monsieur le Président propose les inscriptions budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

Section Soins

Recettes

Compte 735111 - EHPAD dotation : - 4 874.00 €

Dépenses

Compte 64111 – Personnel titulaire et stagiaire, rémunération principale : - 4 874.00 €

Section Dépendance

Recettes

Compte 7352121 – EHPAD forfait global dep. : - 13 636.18 €

Compte 73532 – EHPAD part dépendance : - 22 374.70 €

Dépenses

Compte 602261 – Protections, produits absorbants : - 6 660.00 €

Compte 64111 – Personnel titulaire et stagiaire, rémunération principale : - 14 000.00 €

Compte 64151 – Personnel non médical de remplacement, rémunération principale : - 5 500.00 €

Compte 64511 – Cotisations URSSAF : - 5 500.00 €

Compte 64515 – Cotisations CNRACL : - 4 350.88 €

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil syndical valident ces propositions.

Mr Paitre revient sur les taux d'évolution arrêtés par les autorités de tutelle, Conseil Départemental 79 et ARS pour souligner que ces dernières ne compensent pas les évolutions de charges supportées par les établissements. De nombreuses structures sont désormais en difficultés. Il est rappelé que le budget est présenté en déséquilibre pour la section dépendance qui est la section où le sous financement est chronique du fait de la non revalorisation du forfait plafond.

DM N°2

Afin de tenir compte de la régularisation de la facturation d'un résident (admission rétroactive à l'aide sociale).

Monsieur le Président propose les inscriptions budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Section Hébergement

Compte 673 – Titre annulé exercice antérieure :	+ 18 180,00 €
Compte 64131 – Rémunération principal :	- 956,00 €

Section Dépendance

Compte 673 – Titre annulé exercice antérieure :	+ 1 988,00 €
---	--------------

Recettes

Section Hébergement

Compte 7352281 – Part afférente à l'hébergement :	+ 9 275,00 €
---	--------------

Compte 735311 – Tarifs journaliers relatifs au socle de prestations :	+ 7 949,00 €
---	--------------

Section Dépendance

Compte 7352282 – Part afférente à la dépendance :	+ 1 988,00 €
---	--------------

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil syndical valident ces propositions.

EPRD 2023

Monsieur le Président soumet aux membres l'EPRD 2023 qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :	3 059 096.12 €
- Recettes :	3 020 871.12 €

Section d'investissement :

- Dépenses :	384 238 €
- Recettes :	249 759 €

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil syndical valident l'EPRD tel que présenté.

Questions diverses

Mr Paitre informe de l'échange avec Mme Zerbib de « âge et vie » porteur d'un projet de création d'une structure d'accueil de personne en perte d'autonomie pour une capacité de 16 personnes. Echange auquel étaient présents madame Vachon et messieurs Mathé, Ploquin et Paitre Il s'agit d'un groupe privé dont les services s'adressent à des personnes qui sont amenées à quitter leur domicile, mais qui ne souhaitent pas entrer en EHPAD. S'agissant d'une structure non médicalisée on peut y voir une complémentarité avec l'EHPAD même si la concurrence existera sur certains groupes de GIR

Mr Mathé fait remarquer que le reste à charge sera plus élevé au sein de cette nouvelle structure qu'à l'EHPAD de Beauvoir sur Niort.